

Une dynamique en marche en faveur
des **poissons migrateurs**
du bassin de la **Vienne**





Pour accomplir complètement leur cycle de vie, les poissons migrateurs amphihalins se déplacent entre l'eau douce et la mer. Cette migration de plusieurs centaines ou milliers de kilomètres fait le trait d'union entre les zones de reproduction et de développement.

La présence des poissons migrateurs témoigne du bon fonctionnement des milieux aquatiques et enrichit la biodiversité des cours d'eau. Le bassin de la Vienne accueille ainsi des espèces emblématiques comme le Saumon atlantique ou l'Anguille d'Europe mais aussi les lamproies, les aloses ou encore la Truite de mer.

Au cours de leur périple, les poissons migrateurs s'exposent à de nombreuses difficultés : obstacles, pollution, manque d'eau... Afin de contribuer à la préservation et à la restauration des poissons migrateurs, plusieurs programmes d'actions sont engagés du niveau international à l'échelle locale.



Le bassin de la Vienne : un territoire historiquement attractif pour les poissons migrateurs

Le bassin de la Vienne qui représente 1/5^e du bassin de la Loire, était historiquement peuplé par l'Anguille d'Europe, la Grande Alose et l'Alose feinte, la Lamproie marine et le Saumon atlantique. A la fin du XIX^e siècle, il accueillait 1/3 des saumons du bassin de la Loire. En effet, ses caractéristiques naturelles et sa relative proximité avec le littoral sont propices à l'accomplissement du cycle migratoire des poissons migrateurs.

Toutefois, à partir de 1820, la construction de nombreux barrages comme ceux de Châtellerault ou de Maisons Rouges sur la Vienne et de Descartes sur la Creuse, a réduit les possibilités de circulation de ces espèces et les a empêchées d'accéder à leurs zones de reproduction. Ainsi, à l'exception de l'Anguille d'Europe, les espèces migratrices ont quasiment disparu du bassin à partir des années 1930.

En réaction, plusieurs acteurs se sont mobilisés en faveur de la restauration des poissons migrateurs. Cet investissement collectif s'est traduit par des opérations successives d'aménagements d'ouvrages et par le développement de programmes d'actions spécifiques. La Gartempe fait par exemple l'objet depuis les années 1980 d'un programme de restauration du Saumon atlantique. Par ailleurs, l'arasement du seuil de Maisons-Rouges en 1999 a marqué le retour des poissons migrateurs dans le bassin de la Vienne. Depuis, une recolonisation progressive s'est engagée avec par exemple, l'ouverture d'un linéaire de 120 km sur la Vienne en 15 ans. Les ouvrages des complexes de l'Isle-Jourdain, sur la Vienne, et d'Éguzon, sur la Creuse, demeurent néanmoins des verrous infranchissables.

Historique du saumon sur le bassin de la Loire



D'après Logrami et Thibault



Les espèces du bassin de la Vienne

Saumon atlantique - *Salmo salar*

Le Saumon atlantique est l'espèce migratrice emblématique de nos rivières. Il naît en rivière, sur les têtes de bassin, où il évolue durant 1 à 3 ans sous forme de tacon. Il rejoint ensuite l'Atlantique nord à l'état de smolt, dans lequel il adopte un régime alimentaire énergétique durant 1 à 4 ans, pour enfin revenir dans sa rivière natale pour s'y reproduire (phénomène de homing).

En Europe, il peut parcourir jusqu'à 900 km pour rejoindre ses zones de reproduction (frayères du Haut-Allier). Les plus gros spécimens peuvent atteindre plus d'1 m et peser jusqu'à 10 kg.

Le Saumon atlantique est considéré comme menacé d'extinction sur le bassin de la Loire¹.



Saumons atlantique ©J.M. Bach-Logrami

Lamproie marine - *Petromyzon marinus*



Lamproie marine ©Logrami

La Lamproie marine n'est pas à proprement parler un poisson, mais appartient à la branche des Agnathes (animaux dépourvus de mâchoires). Les larves qui naissent en rivière s'enfouissent dans les sédiments. Elles se métamorphosent ensuite en petites lamproies et dévalent vers la mer. Durant la vie en mer qui dure 2 à 3 ans, la lamproie vit en parasite, accrochée par son disque buccal sur des poissons-supports (saumon, morue, ...), et s'alimente de leur sang.

Le bassin de la Vienne compte une des plus importantes populations européennes.

Les aloses : Grande Alose - *Alosa alosa* et Alose feinte - *Alosa fallax*

Les aloses sont des poissons de la même famille que la sardine ou le hareng.

L'alose naît en rivière et dévale ensuite vers la mer où elle séjourne de 3 à 6 ans, à la limite du plateau continental. A maturité, elle rejoint les eaux douces et effectue une migration printanière pour se reproduire dans les parties moyennes des fleuves. La ponte se déroule la nuit, en pleine eau et selon un comportement très caractéristique appelé « bull ».

Le bassin de la Vienne accueille plus de 50% des effectifs d'aloses dénombrés sur le bassin de la Loire. La population d'alose subit depuis plusieurs années une baisse significative de ses effectifs sur l'ensemble du bassin de la Loire.

Les aloses sont considérées comme vulnérables² en France.



Alose feinte © Yannick Gouguenheim / Image & Rivière

Anguille d'Europe - *Anguilla anguilla*



Anguille argentée ©A. Baisez Logrami

L'anguille est une espèce migratrice qui se reproduit en mer. Les larves naissent dans la Mer des Sargasses (au large des côtes américaines), elles atteignent ensuite les côtes européennes où elles se métamorphosent en civelles. Elles migrent alors dans les cours d'eau. Au bout de plusieurs années en eau douce l'anguille sub-adulte, appelée anguille jaune, se transforme en anguille argentée et retourne vers la mer. En danger critique d'extinction², l'Anguille d'Europe est protégée par un règlement européen depuis 2007 (règlement anguille n°1100/2007).

Truite de mer - *Salmo trutta trutta*

Peu présente sur le bassin de la Vienne, la Truite de mer ressemble beaucoup au saumon et suit quasiment le même cycle de vie excepté durant sa phase marine où elle n'effectue que de brèves incursions en mer.



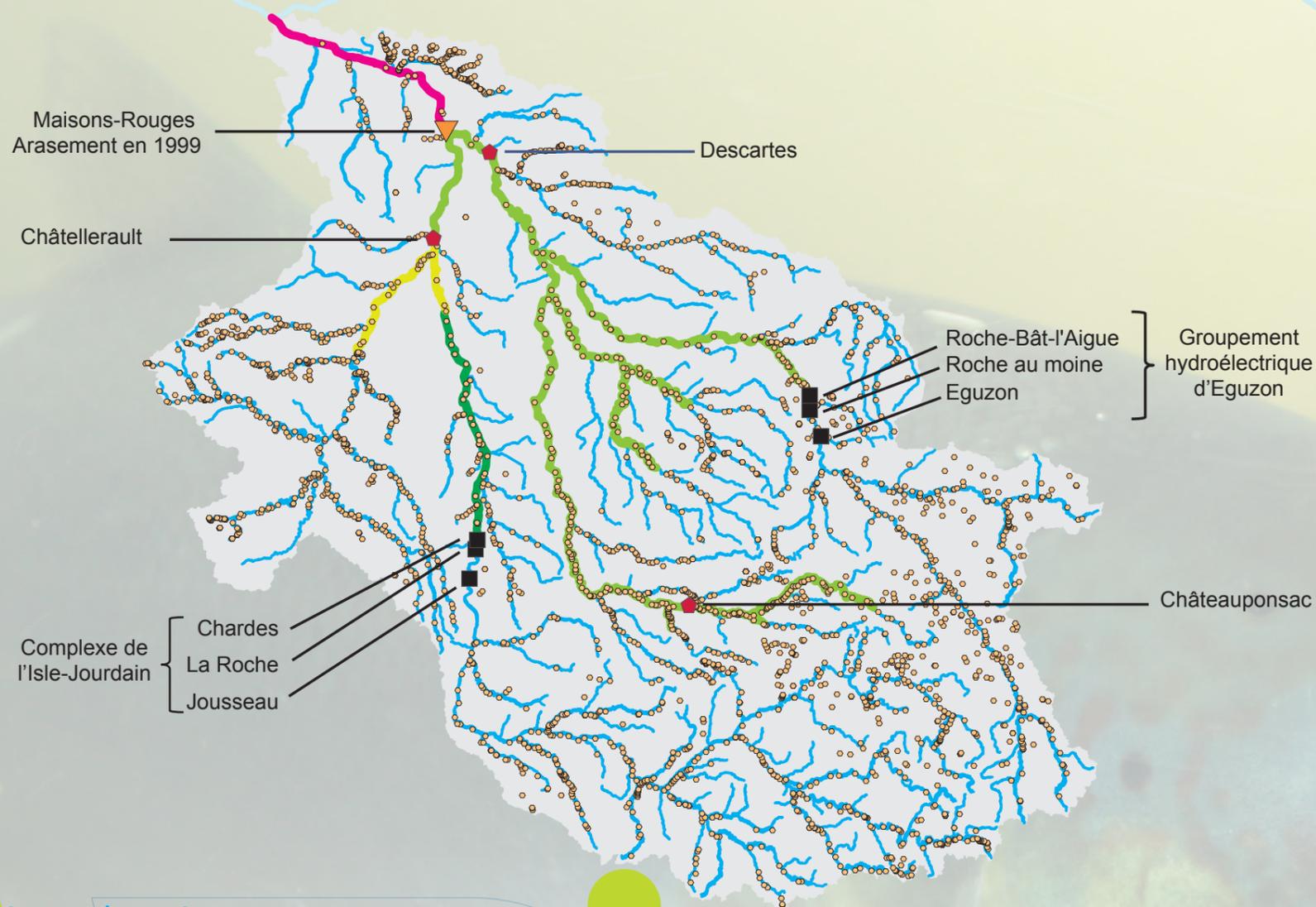
Truite de mer ©Logrami

¹ Plagepomi : Plan de gestion des poissons migrateurs 2014-2019 des bassins de la Loire, de la Sèvre niortaise et des côtiers vendées (cf. page 6)

² UICN France, MNHM, SPI & ONEMA (2010). La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine.

Une dynamique engagée sur le bassin de la Vienne

Depuis l'arasement du barrage de Maisons-Rouges en 1999, la dynamique engagée a favorisé l'aménagement ou la suppression d'ouvrages significatifs du bassin de la Vienne ce qui a permis une recolonisation progressive du bassin par les poissons migrateurs.



Le suivi des espèces

Un comptage des populations et des études permettent d'évaluer les actions mises en place sur le territoire et d'améliorer les connaissances sur les espèces migratrices.

En particulier, 3 stations de comptage sont en place sur le bassin de la Vienne : Châtellerault sur la Vienne, Descartes sur la Creuse, Châteauponsac sur la Gartempe. Le suivi de ces stations et l'exploitation des résultats est assuré par l'association Logrami (Loire grands migrants).

Logrami, en charge de la recherche sur les poissons migrateurs du bassin de la Loire, assure 3 missions principales : la collecte et l'analyse des données, la mutualisation de données et l'aide à la gestion et l'information et la sensibilisation.

Evolution du front de colonisation de la Lamproie marine

- Avant 1999
- Après 1999
- Après 2004
- Après 2009

Ouvrages

- ▾ Ouvrage effacé
- ◆ Station de comptage
- Ouvrage infranchissable
- Autres ouvrages
 - Barrages et seuils

Les poissons migrateurs au coeur de multiples enjeux de la gestion de l'eau

En rapport avec le cycle de vie, plusieurs enjeux sont identifiés dans la restauration des poissons migrateurs :

• La continuité :

Afin d'assurer la circulation des poissons migrateurs, les ouvrages barrant les cours d'eau doivent être franchissables (dispositif de franchissement, arasement...). Leur entretien est également essentiel afin de préserver les circuits de migration. Les cours d'eau du bassin de la Vienne sont jalonnés par près de 1 500 obstacles susceptibles de compromettre la remontée des migrateurs. Ces ouvrages qui bénéficiaient dans le passé d'une gestion adaptée aux migrations (ouverture des vannes en période hivernale) sont aujourd'hui souvent sans usage. De plus, la migration est rendue difficile par l'effet cumulé de ces obstacles, facteur d'épuisement et de mortalité des poissons.



Aménagement d'une passe à poissons à macrorugosités au niveau du déversoir de Goux ©ONEMA

• La qualité des milieux :

Les poissons migrateurs exigent une eau et des habitats de bonne qualité pour accomplir leur cycle de vie. Toute action en faveur de la restauration de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques est donc favorable à leur préservation.



La Vienne ©EPTB Vienne

• La quantité d'eau doit également être suffisante pour que les poissons migrateurs puissent atteindre leur zone de reproduction. Des débits minimum doivent être maintenus et les prélèvements doivent être adaptés pour assurer les conditions biologiques suffisantes.

• La valorisation du territoire :

Les poissons migrateurs, espèces emblématiques de nos rivières, véhiculent une image positive sur la nature. Leur présence peut ainsi engendrer un attrait touristique ou pédagogique en accord avec les traits caractéristiques du territoire présentant l'image d'un environnement préservé.



Fraie de saumons ©Cédric Léon - Logrami

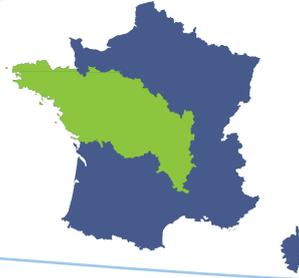
Afin de rétablir la continuité écologique sur certains cours d'eau, la réglementation définit un classement des cours d'eau (article L214-17 du code de l'environnement). La construction d'ouvrages peut ainsi être interdite ou fortement contrainte. Les propriétaires d'ouvrages doivent les mettre aux normes afin d'assurer la circulation des sédiments et des poissons migrateurs. La restauration de la continuité est également intégrée dans des programmes d'actions en faveur des milieux aquatiques tels que les contrats territoriaux.

Ainsi, les mesures entreprises pour la préservation des espèces profitent également à la restauration de milieux aquatiques fonctionnels et vice-versa.



Différentes échelles de gestion des poissons migrateurs

Directives, arrêtés, décrets, programmes d'actions... les poissons migrateurs sont protégés, de façon directe ou indirecte, par de nombreuses mesures réglementaires et opérationnelles à l'échelle internationale, nationale, du district Loire-Bretagne et du bassin de la Vienne. Plusieurs initiatives peuvent être citées :



Au niveau international

L'Organisation de Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) est une organisation intergouvernementale qui contribue à la conservation, la restauration, la mise en valeur et la gestion rationnelle des stocks de saumons dans l'océan atlantique nord. Elle fixe des orientations et des recommandations pour la conservation du Saumon atlantique, que les pays membres doivent mettre en œuvre.

Au niveau européen, un règlement institue des mesures de reconstitution du stock d'Anguille européenne (règlement anguille n°1100/2007). La Directive «Habitat Faune Flore» cite plusieurs poissons migrateurs en espèce d'intérêt communautaire (les Alose feinte et Grande Alose, les Lamproies marines, le Saumon atlantique...). Enfin, la Directive cadre sur l'eau constitue également un levier dans la restauration des poissons migrateurs car elle fixe des objectifs de bon état écologique des cours d'eau.

Au niveau du district Loire-Bretagne

Le Plan de gestion des poissons migrateurs des bassins de la Loire, de la Sèvre niortaise et des côtières vendéens (Plagepomi 2014-2019) définit les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces, les plans de soutien d'effectifs ainsi que les conditions d'exercice de la pêche.

Le Plagepomi, piloté par la DREAL* de bassin, est élaboré par le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (Cogepomi), instance de concertation réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de ces espèces (représentants de l'administration et des établissements publics, des différentes catégories de pêcheurs, des collectivités locales, des associations, de l'hydroélectricité...).

Les dispositions du Plagepomi sont inscrites dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne qui est un document de planification dans le domaine de l'eau. Ceci permet d'en renforcer la portée juridique.

A l'échelle du bassin de la Vienne :

Sur l'axe Vienne, le SAGE* Vienne fixe des dispositions visant à rétablir la continuité écologique et à restaurer la libre circulation des migrateurs jusqu'au complexe hydroélectrique de l'Isle-Jourdain. Il vise également à évaluer les conditions nécessaires à la reconquête de la Vienne amont.

Sur l'axe Gartempe, une opération de réintroduction du Saumon atlantique a débuté en 1981. Cette action qui s'inscrit désormais dans le Plagepomi, consiste essentiellement à déverser des Saumons atlantiques au stade alevin et à effectuer un suivi scientifique de la population. Il s'accompagne également de mesures de restauration de la continuité écologique. Le bassin de la Gartempe compte de nombreux ouvrages, néanmoins aucun n'est totalement infranchissable. Ce bassin présente ainsi le plus fort potentiel de reconquête des poissons migrateurs à court terme sur le bassin de la Vienne.

L'axe Creuse se distingue également par le retour de quelques saumons. Depuis 2010, des géniteurs ainsi que quelques alevins ont été observés jusqu'en aval direct du barrage de Roche bât l'Aigue.

Les résultats obtenus ces dernières années sont le fruit d'un partenariat mobilisant de nombreux acteurs tels que les collectivités, les services de l'Etat, l'ONEMA*, le CNSS*, les associations (Logrami, les fédérations de pêche...), EDF.

* CNSS : Conservatoire national du saumon sauvage

* DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

* ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

* SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux et des milieux aquatiques

Le rôle de l'EPTB Vienne

L'EPTB Vienne anime des comités migrateurs sur la Vienne et la Gartempe. Ces comités ont vocation à favoriser les échanges d'information sur la thématique des poissons migrateurs amphihalins et à évaluer les perspectives de restauration de ces espèces sur le bassin de la Vienne. Ils ont également vocation à émettre des avis et à préparer des actions pour améliorer la restauration des poissons migrateurs. Ces comités regroupent de nombreux acteurs professionnels qui agissent en faveur de la restauration des poissons migrateurs.

L'EPTB Vienne porte également des études visant à améliorer les connaissances nécessaires à la restauration des poissons migrateurs sur le bassin ou des travaux tels que l'installation d'une station de comptage sur la Gartempe à Chateauponsac.

Enfin, il accompagne les porteurs de projets (collectivités, propriétaires d'ouvrages), dans la réalisation d'actions en faveur de la continuité écologique.



Potentiel d'accueil et perspectives du bassin de la Vienne

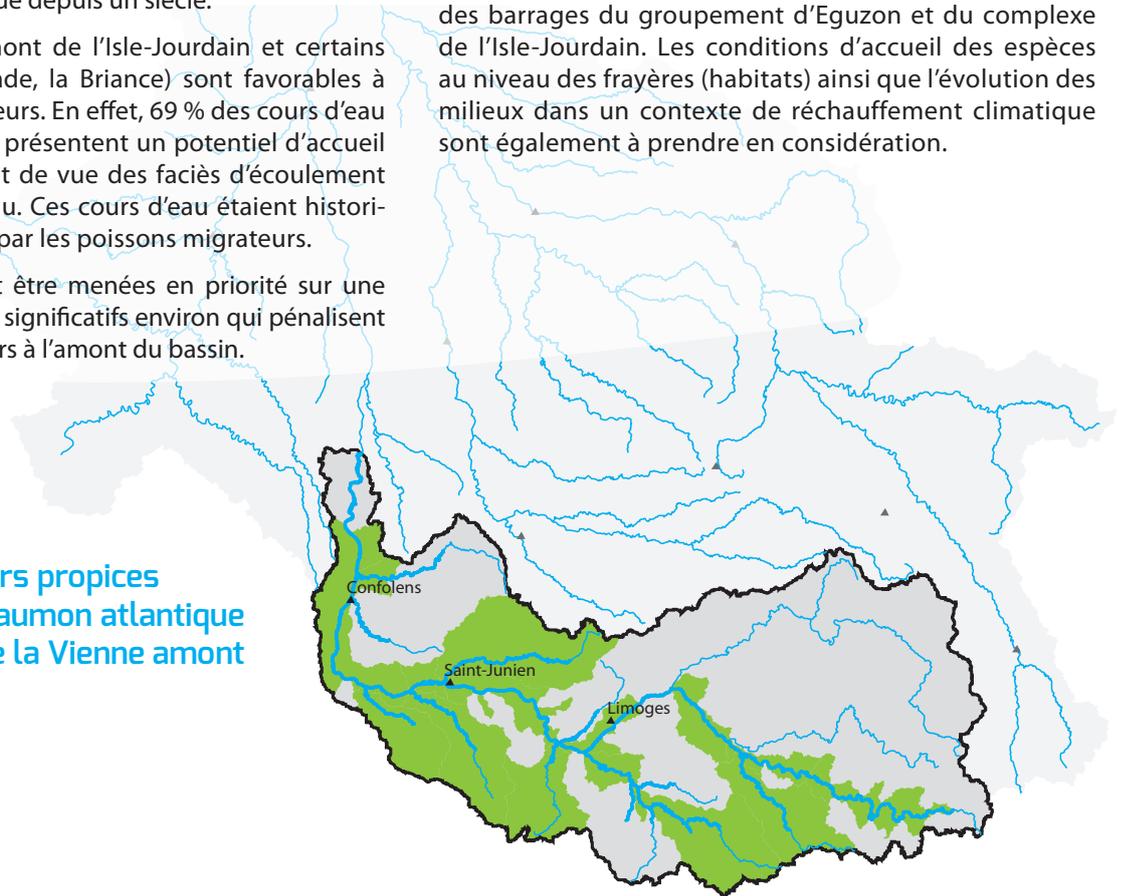
Les connaissances acquises grâce aux suivis des populations et aux études spécifiques menées sur le potentiel d'accueil des poissons migrateurs mettent en évidence que :

- Le bassin de la Vienne constitue un potentiel important pour le bassin de la Loire grâce à la dynamique mise en place. Le linéaire de colonisation a progressé significativement ces 15 dernières années grâce à l'aménagement de plusieurs ouvrages. La présence des migrateurs en aval immédiat de l'Isle-Jourdain est une situation qui n'avait pas été connue depuis un siècle.
- L'axe Vienne en amont de l'Isle-Jourdain et certains affluents (la Combade, la Briance) sont favorables à l'accueil des migrateurs. En effet, 69 % des cours d'eau de la Vienne amont présentent un potentiel d'accueil favorable d'un point de vue des faciès d'écoulement et de la qualité d'eau. Ces cours d'eau étaient historiquement colonisés par les poissons migrateurs.
- Des actions doivent être menées en priorité sur une centaine d'ouvrages significatifs environ qui pénalisent l'accès des migrateurs à l'amont du bassin.

La réflexion sur la restauration des poissons migrateurs sur l'ensemble du bassin de la Vienne nécessite ainsi d'une part d'approfondir les connaissances et d'autre part de l'insérer dans d'autres politiques publiques telles que l'aménagement du territoire ou le tourisme. Il s'agit d'un projet sur le long terme qui nécessite une appropriation par les décideurs et les partenaires.

Cette réflexion soulève également plusieurs questions relatives notamment à la continuité et à la franchissabilité des barrages du groupement d'Eguzon et du complexe de l'Isle-Jourdain. Les conditions d'accueil des espèces au niveau des frayères (habitats) ainsi que l'évolution des milieux dans un contexte de réchauffement climatique sont également à prendre en considération.

Secteurs propices à l'accueil du Saumon atlantique sur le bassin de la Vienne amont



Quel avenir pour les poissons migrateurs du bassin de la Vienne

Des difficultés perdurent

- L'existence de verrous non traités (obstacles infranchissables) empêchent l'accès aux zones de frayères de l'amont du bassin.
- La succession de nombreux obstacles complique la remontée des poissons.
- Les évolutions climatiques peuvent engendrer un réchauffement des eaux impactant la survie des espèces.
- Malgré les nombreux efforts engagés, quelques cours d'eau présentent une qualité insuffisante pour répondre aux exigences de ces espèces (colmatage des frayères...).

Une dynamique bien engagée

- La dynamique engagée sur le bassin (aménagement d'ouvrages, multiplication des études et suivis) se traduit par des résultats tangibles (retour du saumon sur la Creuse, augmentation du linéaire colonisé...).
- L'évolution de la réglementation renforce la restauration des circuits de migration des poissons migrateurs.
- Les comités migrateurs constituent des espaces d'échanges et favorisent l'implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la restauration des poissons migrateurs.

Participez au recueil des connaissances :

Participez à l'amélioration des connaissances sur les grands migrateurs du bassin de la Vienne : transmettez nous vos données sur les poissons migrateurs (connaissances, cartes postales, témoignages,...)

Contactez-nous par mail ou téléphone :
contact@eptb-vienne.fr
tel : 05 55 06 39 42

